

CAISSE DES ECOLES

Présents :	7	COMITE DU :	27 JUNI 2024
Représentés :	1	DELIBERATION N° :	48/2024
Absents :	8	DGA DE SECTEUR :	Nathalie COLUCCI
		SERVICE :	CAISSE DES ECOLES
		AFFAIRE SUIVIE PAR :	Amélie TORET

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Comité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 1612-13,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1^{er},

VU le décret N)87-130 du 28 février 1987 relatif à la comptabilité des centre communaux et intercommunaux d'action social et des Caisse des écoles,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14 modifier par arrêté interministériel du 5 avril 2006,
APRES avoir présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions effectuées et celui des mandats délibérés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dresse par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT qu'il convient que le Comité délibère sur la conformité du compte de gestion dresse par Monsieur le Trésorier,

CONSIDERANT que le compte de gestion est conforme au compte administratif et ne présente aucun écart,

APRES s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opération effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire en section de fonctionnement,



APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE en l'absence d'observations ou de réserves, le compte de gestion de la Caisse des Écoles de l'exercice 2023 dresse par Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois, comptable.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Pour extrait conforme,

Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



ajouté sur le site de la ville le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
091-269101804-20240627-48-2024-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Séance du jeudi 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 17/06/2024, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Membres en exercice : 16 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 7 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

Étaient présents :

Présents : M. ROGER, Mme AREL, Mme JAUNET, Mme Cédric FERREIRA, Mme JAULMES, Mme GUENOUNOU, M. CUADRADO

Représenté :

M. Frédéric PETITTA donne pouvoir à M. Philippe ROGER.

Étaient excusés :

M. LE MEUR, M. LUNDA, Mme SCHLATTER, Mme KADDOUR, M. Jérémy NEZZAR, Mme LENHART, Mme GONCALVES, Mme GUYOT,

Étaient présentes également : Mme Nathalie Colucci, Directrice Générale des Services, M. Thierry FOURNIER, Directeur de l'Éducation, Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nombre de membres	
Composant le comité :	16
En exercice :	16
Présents :	7
Représentés :	1
Absents :	8

ajouté sur le site de la ville le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
091-269101804-20240627-48-2024-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024